



GPA: les problèmes de filiation d'Emmanuel Macron

Par [Geneviève Delaisi de Parseval, psychanalyste](#) — 18 octobre 2017 à 17:06



GPA: les problèmes de filiation d'Emmanuel Macron Photo Jean-Pierre Muller. AFP

Le Président est opposé à la GPA car, dit-il, «il tient à la filiation». Mais la gestation pour autrui ne remet pas en cause ces liens. La vraie question est celle de l'engagement des mères porteuses et, plus largement, de notre conception de la famille.

«*Je tiens à la filiation, c'est pourquoi je suis opposé à la GPA*», a dit le Président dimanche à la télévision en réponse à une question d'une journaliste sur la PMA. Que veut dire cette phrase un peu lapidaire ?

Une lecture un peu précise de ce propos montre qu'il pense sans doute à la filiation maternelle définie en droit français par le fait d'accoucher (*Mater semper certa est*, vieil adage issu du

droit romain). Ce qui expliquerait alors le « *c'est pourquoi* » du Président, au terme d'un raisonnement qui serait le suivant : dans la GPA, la mère qui accouche n'est et ne sera pas - par définition - la mère de l'enfant, il vaut donc mieux l'interdire car cela va à l'encontre de la définition séculaire de la maternité fondée sur l'accouchement.

Emmanuel Macron a énoncé un autre argument, d'ordre affectif celui-là : « *Je tiens à la filiation.* » Serait-ce à la filiation biologique ou génétique qu'il fait allusion ? Veut-il insister sur le lien de sang qui existe en général entre une mère qui accouche et son bébé, lien qui serait altéré ou « dénature » par la GPA ?

Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, que la gestation pour autrui ne pose paradoxalement aucun problème de filiation dans la mesure où le seul lien de filiation qui en découle est celui qui unit l'enfant à ses parents d'intention. Lien qui, en droit français, ne comporte pas nécessairement de composante génétique comme le démontrent les deux institutions que sont l'adoption et la procréation médicale assistée avec tiers donneur (PMA ou, ici la fécondation *in vitro* avec don d'ovocytes).

Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait penser à première vue, la GPA pose moins de questions que les PMA avec des dons de gamètes. Il n'est nul besoin de rendre anonyme qui que ce soit : au terme d'une gestation pour autrui « classique », les parents sont les parents d'intention et en général les géniteurs (l'un d'eux au moins) ; la mère porteuse (expression plus juste que celle de gestatrice, car elle est en général déjà mère elle-même), elle, n'est pas à l'origine d'un quelconque lien de filiation. Chacun est à sa place.

La vraie question est, en réalité, celle de la prise en compte dans notre conception de la famille d'un tel engagement d'une femme envers une autre ; ainsi que de l'assurance de son consentement libre et éclairé. Le Président a dit souhaiter l'ouverture d'un débat citoyen, d'une concertation apaisée sur ces sujets. Acceptons-en l'augure.

Auteure de : *la Famille expliquée à mes petits-enfants*, Seuil, 2016.

[Geneviève Delaisi de Parseval psychanalyste](#)